

Toronto, le 28 mai 2021

Chers parents, tuteurs et tutrices,

À la demande du ministère de l'Éducation, nous vous partageons les informations détaillées du gouvernement sur la vaccination disponible pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans.

Comme vous le savez sûrement, Santé Canada a autorisé l'administration du vaccin de Pfizer-BioNTech pour les jeunes ontariennes et ontariens âgés de 12 à 17 ans. Les jeunes concernés dans cette tranche d'âge peuvent désormais prendre rendez-vous pour recevoir la première dose du vaccin gratuitement. Des cliniques spéciales « pour jeunes et familles » seront ouvertes tout au long des semaines du 14 et du 21 juin. Certaines cliniques offriront la vaccination sur rendez-vous et d'autres seront en accès libre, selon l'endroit où vous habitez. L'école de votre enfant vous fera parvenir les informations concernant les cliniques mises en place au fur et à mesure que la planification par les bureaux de santé publique et par nos partenaires se précise.

Pour aider votre enfant et votre famille à prendre une décision éclairée, le gouvernement de l'Ontario a produit une feuille de renseignements (voir en annexe) à propos du vaccin pour les jeunes.

En outre, vous pouvez consulter [la page Web du gouvernement dédiée](#) qui explique comment prendre rendez-vous pour faire vacciner votre enfant et ce que vous devez faire en prévision. Cette page présente le plan actuel de vaccination des jeunes de la province, répond à des questions clés sur l'innocuité et l'efficacité et donne des liens vers des sites externes permettant d'obtenir de plus amples renseignements. Si vous avez des questions sur le vaccin, nous vous encourageons, vous et votre enfant, à contacter votre fournisseur de soins de santé ou [votre bureau de santé publique local](#).

Veillez recevoir, chers parents, tuteurs ou tutrices, nos salutations les plus cordiales.

La Présidente du Conseil

La Directrice de l'éducation par intérim



Sylvie A. Landry



Sylvie Longo

c. c. Membres du Conseil
Membres du Comité exécutif
Directions et directions adjointes des écoles

Feuille de renseignements sur la vaccination des enfants et des jeunes contre la COVID-19

Il y a 10 choses à savoir sur la vaccination contre la COVID-19 des enfants et des jeunes âgés de 12 à 17 ans.

1. La vaccination des enfants et des jeunes de 12 ans et plus est sûre et efficace.

Les vaccins sont sûrs, efficaces et constituent la meilleure protection contre la COVID-19.

Santé Canada a autorisé le vaccin de Pfizer-BioNTech pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans et a déterminé qu'il était sans danger et sans effets secondaires graves pour eux.

Près de 3 millions de doses du vaccin Pfizer-BioNTech ont déjà été administrées aux jeunes âgés de 12 à 17 ans aux États-Unis. Aucun effet secondaire grave n'a été observé dans cette tranche d'âge.

Les essais cliniques ont montré que le vaccin de Pfizer-BioNTech était hautement efficace pour protéger les personnes âgées de 12 ans et plus contre la COVID-19. La réponse immunitaire chez les

jeunes est souvent très bonne après la vaccination, ce qui leur donne une excellente protection.

2. Les enfants, comme les adultes, peuvent ressentir des effets secondaires temporaires.

Les effets secondaires après la vaccination sont différents chez chaque personne; la plupart sont légers et facilement tolérés.

Votre enfant pourrait remarquer une sensibilité ou une douleur à l'endroit où le vaccin a été injecté, dans le haut du bras. Il se peut également que votre enfant ressente de la fatigue, des maux de tête, des douleurs musculaires ou articulaires, et de la fièvre ou des frissons. Ces effets secondaires disparaissent généralement après 1 à 3 jours et ils sont en fait le signe que le vaccin commence à agir.

3. Il est important de vacciner les enfants et les jeunes parce qu'ils peuvent contracter la COVID-19 et la transmettre aux autres, même s'ils n'ont pas de symptômes.

Les enfants qui contractent la COVID-19 éprouvent généralement des symptômes légers. Toutefois, certains d'entre eux peuvent être gravement malades, être hospitalisés ou avoir des symptômes plus sévères et persistants. Dans de très rares cas, le virus peut provoquer la mort chez les enfants. Il se peut aussi que les enfants transmettent la maladie à des personnes hautement vulnérables.

4. La vaccination est très sûre pour la plupart des personnes, y compris celles qui ont un problème de santé.

Les personnes qui prennent des médicaments affaiblissant leur système immunitaire ou qui sont allergiques à l'un des ingrédients du vaccin sont invitées à consulter leur fournisseur de soins de santé. Les vaccins contre la COVID-19 ne contiennent pas d'œufs, de gélatine (de porc), de gluten, de latex, de conservateurs, d'antibiotiques ou d'aluminium.

Étant donné que les personnes ayant des problèmes de santé sont susceptibles d'être plus gravement malades si elles contractent la COVID-19, nous les encourageons fortement à se faire vacciner dès que possible.

Comme chez les adultes, les réactions allergiques au vaccin chez les enfants et les jeunes sont rares. Les symptômes incluent l'urticaire, l'enflure

du visage, de la langue ou de la gorge, ou la difficulté à respirer.

Après avoir reçu le vaccin, il faut rester sur place pendant 15 à 30 minutes afin de surveiller tout changement à l'état de santé et, au besoin, traiter toute réaction allergique.

Santé Canada n'a pas encore approuvé de vaccin contre la COVID-19 pour les enfants de moins de 12 ans.

5. Vous ne pouvez pas contracter la COVID-19 à cause du vaccin.

Le vaccin contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech apprend à votre corps à fabriquer une protéine inoffensive qui est présente dans le virus et à commencer à produire des anticorps pour la combattre. De cette façon, votre système immunitaire saura reconnaître et combattre le coronavirus si vous l'attrapez.

6. Votre enfant peut se faire vacciner même s'il a eu la COVID-19.

Même s'il est possible qu'une infection antérieure par le coronavirus protège contre une réinfection, nous ne savons pas la durée d'une telle protection ni son efficacité contre les nouveaux variants. Si votre enfant est en train de se rétablir avoir attrapé la COVID-19, nous vous recommandons de ne pas le faire vacciner avant que la plupart de ses symptômes aient disparu et qu'il ait terminé sa période d'auto-isolément.

7. Vous n'avez pas besoin de la carte santé.

Si votre enfant n'a pas de carte santé, prenez rendez-vous par téléphone plutôt qu'en ligne. Vous pouvez demander à votre école, à votre fournisseur de soins médicaux ou à votre leader spirituel de vous donner une lettre précisant le nom, la date de naissance et l'adresse de votre enfant.

Si votre enfant a une carte santé, prenez-la avec vous au rendez-vous.

8. Dans la mesure du possible, le vaccin contre la COVID-19 doit être administré seul, indépendamment d'autres vaccins.

Si votre enfant doit recevoir d'autres vaccins, ils doivent être administrés soit 14 jours avant soit 28 jours après le vaccin contre la COVID-19. Si votre enfant n'a pas eu tous ses vaccins, veuillez communiquer avec son fournisseur de soins de santé pour que vous puissiez décider ensemble de la façon de mettre à jour sa vaccination.

9. Les vaccins sont administrés après l'obtention d'un consentement éclairé.

Pour recevoir un vaccin contre la COVID-19, chaque personne doit donner son consentement éclairé. Les jeunes âgés de 12 à 17 ans doivent eux aussi donner leur consentement, à condition qu'ils soient capables de prendre une décision en la matière. Autrement dit, ils doivent comprendre les raisons du traitement, pourquoi il est recommandé et quels sont les risques et les avantages s'ils acceptent ou refusent de se faire vacciner. S'ils ne sont pas en mesure de donner leur

consentement pour se faire vacciner, ils auront besoin du consentement de leur mandataire spécial, c'est-à-dire d'un de leurs parents ou de leur tuteur légal ou tutrice légale.

Le fournisseur de soins de santé et la famille sont tenus de respecter la décision d'une jeune personne au sujet de la vaccination. Les parents et les tuteurs légaux sont encouragés à discuter de la vaccination avec leurs enfants avant de se rendre dans une clinique. La vaccination contre la COVID-19 est volontaire pour toutes les personnes admissibles en Ontario.

10. Le vaccin contre la COVID-19 permettra à votre enfant de reprendre les activités qui lui procurent de la joie et qui favorisent sa santé mentale et son bien-être.

La vaccination est un outil important pour freiner la propagation de la COVID-19 et permettre aux élèves et aux familles de reprendre leurs activités normales.

Lorsque suffisamment de personnes seront protégées contre la COVID-19, le risque d'infection de votre enfant commencera à baisser. La vaccination, tout comme le port du masque, le respect de la distance physique et d'autres précautions, contribueront à protéger la santé de la collectivité dans son ensemble. La reprise des activités normales des enfants et des jeunes ne sera à nouveau possible que lorsque les taux d'incidence de la COVID-19 au sein de l'ensemble de la collectivité seront faibles.

Ressources et renseignements supplémentaires sur la COVID-19 et la vaccination :

- [Document d'information sur le vaccin contre la COVID-19](#)
- [Ce que vous devez savoir à propos de votre rendez-vous pour recevoir le vaccin contre la COVID-19](#)
- Vous pouvez obtenir de l'aide et des renseignements dans plus de 300 langues. Composez le [1 888 999- 6488](#) (ATS : [1 866 797- 0007](#)) pour vous renseigner sur la vaccination contre la COVID-19. Les lignes téléphoniques sont accessibles entre 8 h et 20 h, 7 jours sur 7. Appuyez sur la touche 3 pour demander à parler dans votre langue. Si le volume des appels est élevé au moment où vous appelez, il se peut qu'il y ait un délai d'attente avant que vous puissiez parler à quelqu'un.